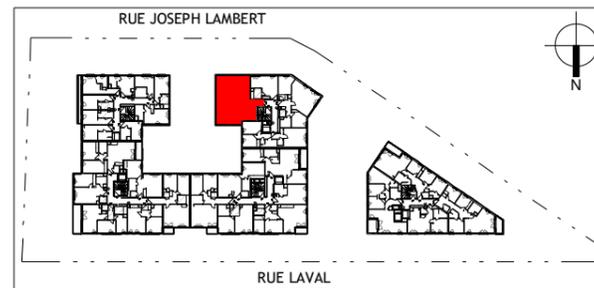


0 0,5 1 2m



19-21, rue Laval 92210 SAINT-CLOUD



D301

Appartement 4 pièces - R+3

ENTREE	4.66 m <sup>2</sup>
SEJOUR-CUISINE	32.03 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12.57 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	12.53 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9.36 m <sup>2</sup>
SDB	5.40 m <sup>2</sup>
SDE	3.05 m <sup>2</sup>
WC	1.79 m <sup>2</sup>
DGT	3.50 m <sup>2</sup>

TOTAL SURFACE HABITABLE 84.89 m<sup>2</sup>

LEGENDE:

	Interrupteur simple allumage / double allumage		Prise de courant 2P 10/16A-T
	Interrupteur va & vient - allumage simple		Prise de courant 2P 10/16A-T (accessibilité Personnes Handicapées) entre 0,50m et 1,50m du sol
	Interrupteur va & vient / va & vient double		Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1,10m du sol
	Bouton poussoir		2 Prises de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1,10m du sol
	Interrupteur simple allumage à voyant		Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1,80m du sol dédiée toilette
	Commande locale volet ouvent		Prise de courant 2P 10/16A-T éclairage
	Point d'éclairage avec double DCI (plafonnier)		Prise de courant 2P 32A-T dédiée plaque de cuisson
	Point d'éclairage avec double DCI (applique)		Prise de courant spéciale ligne directe L-V, LL, FOURN
	Alimentation volet ouvent		Prise de communication RJ45
	Gaîne Technique Logement		Slotte services
	Vidéo-phonie		Radiateur
	Détecteur autonome avertisseur de fumée		Réseau de puçage
	Commande centralisée éclairage/volets ouverts électriques		

ELEMENTS DE CUISINE:

LL: lave linge	C: bloc cuisson	
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur	
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique	
F: fenêtre	GC: garde-corps	
VR: volet roulant	PL: placard	
		faux-plafond/soffite h:2m25

NOTA:  
Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m  
La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: JUIN 2020      INDICE:

NOTA:  
-Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.  
-Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.  
-Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.  
-La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.  
-Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.

